

## **Présentation des principales maladies affectant les animaux aquatiques**

### **Principales maladies des poissons**

Les maladies affectant les poissons les plus courantes sur le territoire français sont la septicémie hémorragique virale (SHV) et la nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI).

#### **La nécrose hématopoïétique infectieuse :**

La nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI) est causée par le virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse (VNHI). C'est une maladie virale hautement infectieuse touchant plusieurs espèces de salmonidés. Les conséquences cliniques et économiques principales de la NHI se produisent dans les fermes aquacoles produisant de la truite arc-en-ciel où les manifestations aiguës peuvent aboutir à une mortalité très élevée.

Le frai et les juvéniles de moins de 6 mois sont les plus sensibles à la NHI.

Les saumons atlantique, keta, argenté, japonais, sockeye, chinook peuvent être aussi sévèrement touchés. L'infection est transmise horizontalement par l'eau, et les sécrétions et contacts directs avec des poissons malades. Le virus de la NHI peut conserver son pouvoir infectant pendant plusieurs semaines voire mois dans les sédiments.

Les géniteurs de salmonidés porteurs inapparents sont le principal réservoir de la NHI. La transmission par la surface des œufs issus de géniteurs contaminés est favorisée lorsque la désinfection de surface des œufs est imparfaite.

La maladie est en général caractérisée par une augmentation brutale de la mortalité en l'absence de lésions décelables. Les poissons malades présentent des signes cliniques : léthargie avec des accès d'hyperactivité, mélanose, branchies anémiées, ascite, abdomen dilaté, exophthalmie, et des pétéchies internes et externes.

Historiquement, l'éventail géographique de la NHI était limité à la partie occidentale de l'Amérique du Nord, mais la maladie s'est étendue en Europe continentale et en Extrême-Orient via l'importation de poissons et d'œufs infectés. Parmi chaque espèce de poissons, il y a un degré élevé de variation de sensibilité à la NHI. L'âge des poissons est extrêmement important : plus les poissons sont jeunes, plus ils sont prédisposés à la maladie. Comme pour le virus de la septicémie hémorragique virale, le bon état de santé global des poissons semble diminuer la sensibilité manifeste à la NHI. Les poissons deviennent de plus en plus résistants à l'infection et devenir porteurs asymptomatiques.

Prévention :

L'approvisionnement en eau doit être indemne de virus. Le statut sanitaire des poissons doit être maîtrisé notamment lors de leur introduction à la fois dans la pisciculture ou dans le bassin versant de la pisciculture et en particulier lors de l'introduction d'œufs. Les fermes aquacoles ou des zones aquacoles peuvent obtenir le statut « indemne de la maladie » après la mise en œuvre d'un programme de qualification et sous réserve du respect des mesures strictes et spécifiques de la qualification.

#### **La septicémie hémorragique virale**

La septicémie hémorragique virale (SHV) est causée par le virus de la septicémie hémorragique virale (VSHV, synonyme : virus Egtved).

Elle est une cause majeure de mortalité de la truite arc-en-ciel en élevage. La truite fario, l'ombre commun, les corégones et le brochet sont sensibles à ce virus, ainsi que des espèces marines comme le turbot et la morue. Les animaux de tous âges peuvent être touchés, mais la maladie est plus fréquente et plus grave chez les juvéniles.

L'infection naturelle est transmise horizontalement par l'eau ou par contact direct avec les sécrétions (urine) des poissons infectés. Le virus libéré peut parcourir 10 à 20 km au fil du courant avant d'atteindre des populations de truites arc-en-ciel sensibles. Les oiseaux piscivores peuvent agir comme vecteurs passifs.

La forme aiguë de la maladie se produit pendant les premiers stades de l'infection pendant lesquels les poissons malades montrent des signes cliniques clairs : augmentation rapide de la mortalité (peut atteindre jusqu'à 100%), léthargie, perte d'équilibre fréquente avec parfois nage en spirale, hémorragies à la base des nageoires, mélanose, branchies anémiées, ascite et abdomen dilaté, pétéchies internes et externes.

Prévention :

L'approvisionnement en eau doit être indemne de virus. Le statut sanitaire des poissons doit être maîtrisé notamment lors de leur introduction à la fois dans la pisciculture ou dans le bassin versant de la pisciculture. Les fermes aquacoles ou des zones aquacoles peuvent obtenir le statut « indemne de la maladie » après la mise en œuvre d'un programme de qualification et sous réserve du respect des mesures strictes et spécifiques de la qualification.